

Ministère des affaires culturelles
Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes



Cahier des Charges

OBJET

**TRAVAUX EXTERIEURS DE PEINTURE ET DE
BADIGEONNAGE A LA CHAUX DU PALAIS
ENNEJMA EZZAHRA**

CONSULTATION N° 05 /2021

Sommaire

DOSSIER DE LA CONSULTATION	3
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES	4
ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION	4
ARTICLE 2. CONDITIONS DE PRESENTATION DE L'OFFRE.....	4
ARTICLE 3. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	4
ARTICLE 4. DOCUMENTS DE L'OFFRE TECHNIQUE	5
ARTICLE 5. DOCUMENTS DE L'OFFRE FINANCIERE	5
ARTICLE 6. VALIDITE DE L'OFFRE.....	5
ARTICLE 7. ÉCLAIRCISSEMENTS APPORTES AU DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 8. PRIX.....	5
ARTICLE 9. METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT	6
ARTICLE 10. ATTRIBUTION DU MARCHE	6
ARTICLE 11 : MODALITE DE PAIEMENT	6
ARTICLE 12 : DELAIS D'EXECUTION	6
ARTICLE 13 : VARIATION DANS LA MASSE DES TRAVAUX.....	7
ARTICLE 14 : PENALITE DE RETARD.....	7
ARTICLE 15. CAUTIONNEMENT DEFINITIF	7
ARTICLE 16. ENREGISTREMENT	7
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES.....	8
ARTICLE 1 : TRAVAUX DE BADIGEONNAGE ET DE PEINTURE	8
ARTICLE 2 : COMMENCEMENT DES TRAVAUX	8
ARTICLE 3 : CONNAISSANCE DES LIEUX	8
ANNEXE N° 1- FICHE SOUMISSIONNAIRE	11
ANNEXE N° 2- MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION.....	12
ANNEXE N° 3- DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE	13
ANNEXE N° 4- DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON FAILLITE	14

**DOSSIER DE LA
CONSULTATION**

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES

Article 1. Objet de la consultation

Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes, domicilié, sis au 8, rue du 2 Mars 1934, Sidi Bou Said. Tunis (ci-après le CMAM) se propose de lancer une consultation qui a pour objet l'exécution de travaux extérieurs de peinture et de badigeonnage à la chaux du palais Ennejma Ezzahra (Terrasses, façades, Menuiserie extérieure, fer forgé extérieur).

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations relatives à l'exécution des travaux extérieurs de peinture de la menuiserie et de la ferronnerie ainsi que le badigeonnage à la chaux des murs et terrasses du palais Ennejma Ezzahra.

Article 2. Conditions de présentation de l'offre

Avant remise de leur offre, les soumissionnaires devront obligatoirement visiter les lieux (PV de visite en annexe).

Les offres doivent parvenir par voie postale (recommandé ou par rapide poste) ou déposées directement au bureau d'ordre du CMAM sous pli fermé, au plus tard **le 26 Aout 2021 à 10h.00**, le cachet du bureau d'ordre faisant foi, à l'adresse suivante:

Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes

Ennejma Ezzahra - Palais du Baron d'Erlanger - 8, Rue du 2 mars 1934 - 2026

Sidi Bou Saïd - Tunisie

L'offre est constituée de :

- Documents administratifs
- Offre technique,
- Offre financière.

L'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans deux enveloppes séparées. Ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe extérieure qui comporte les documents administratifs.

Article 3. Documents administratifs

- 1) Extrait du registre national des entreprises (RNE)
- 2) Une attestation d'affiliation à la C.N.S.S.
- 3) Une attestation de situation fiscale en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
- 4) Une déclaration sur l'honneur justifiant que le soumissionnaire n'est pas en état de faillite ou de redressement judiciaire.
- 5) Déclaration sur l'honneur de non influence
- 6) Le cahier des clauses administratives et technique particulières signé, paraphé sur toutes les pages et portant cachet du soumissionnaire sur la dernière page.

Consultation n°05/2021 CMAM

- 7) Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire.
- 8) L'acte de groupement en cas de la participation sous forme de groupement solidaire.
- 9) PV de visite des lieux cosignés

Article 4. Documents de l'offre technique

L'offre technique comporte ce qui suit :

- 1) Liste des références du soumissionnaire durant les trois dernières années avec les pièces justificatives.
- 2) Note de présentation des moyens humains et matériels avec les pièces justificatives.

Article 5. Documents de l'offre financière

L'offre financière comporte les documents suivants :

- 1) La soumission selon le modèle joint au cahier des charges dûment signée et portant le cachet du soumissionnaire habilité.
- 2) Le bordereau des prix établi selon le modèle joint au cahier des charges dûment signé et portant le cachet du soumissionnaire.
- 3) Une caution provisoire de cinq cent dinars (500 dinars) tunisiens au nom du Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes.

Article 6. Validité de l'offre

La validité de l'offre est de 60 jours à partir du jour suivant la date limite de réception des offres.

Article 7. Éclaircissements apportés au dossier de consultation :

Les candidats qui désirent avoir des éclaircissements sur la consultation courante devront contacter le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes par écrit, par fax au 71746490 ou par voie postale au :

**Palais du Baron d'Erlanger - 8, Rue du 2 mars 1934 - 2026
- Sidi Bou Saïd - Tunisie**

En précisant comme objet du courrier : consultation n°05/2021 et ce dans un délai maximum de 5 jours avant la date limite de la remise des offres.

Article 8. Prix

Les prix indiqués par le soumissionnaire sur les documents financiers (la lettre de soumission et les bordereaux de prix), seront conformes aux stipulations ci-après :

- Les prix sont fermes et non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché.
- Les prix doivent être présentés comme suit :
 - Les prix unitaires hors taxes,
 - Les taxes appliquées,
 - Le montant total de l'offre hors taxes,
 - Le montant total de l'offre en toutes taxes comprises.

Consultation n°05/2021 CMAM

Article 9. Méthodologie de dépouillement

Le dépouillement des offres sera réalisé par une commission de dépouillement désignée à cet effet en séance ouverte aux soumissionnaires désireux d'assister **le 26 Aout 2021 à partir de 11h.00**. Le dépouillement se fait selon la méthode décrite ci-après :

Etape 1 : Etude préliminaire des offres

Conformément aux stipulations du Cahier des Clauses Administratives Particulières, les offres seront vérifiées une à une afin de s'assurer que les soumissionnaires ont présenté tous les documents, pièces, formulaires, certificats et déclarations exigés, ainsi que l'ensemble des éléments permettant d'évaluer les offres.

Seront écartées les offres qui présentent les lacunes ou manquement suivants :

- Modification ou ajout d'ordre technique ou financière apporté à l'offre après la date limite de réception des offres.
- La non-couverture de l'ensemble des items demandés,
- La non-fourniture de pièces administratives ou toute autre pièce exigée par le cahier des charges ou tout document demandé par l'Acheteur public en complément d'information pour justifier l'offre,
- Non levée des réserves aux clauses du cahier des charges par le soumissionnaire dans le délai fixé par l'Acheteur public éventuellement,
- Le délai d'exécution du marché dépasse le délai maximum exigé (45 jours),
- La non-présentation d'une offre de service complète,
- La non-présentation de la caution provisoire au nom du CMAM.

Etape 2 : Etude de la conformité technique des offres

L'étude de la conformité des offres sera réalisée sur la base des critères minimums exigés dans le Cahier des Clauses Techniques sur la base des formulaires de conformité technique et des éléments justificatifs et la documentation prouvant la conformité des offres.

Les offres qui ne respectent pas les caractéristiques minimales demandées totalement ou partiellement seront éliminées systématiquement.

Article 10. Attribution du marché

Après l'application de l'article 9, le soumissionnaire retenu sera celui qui présente l'offre la mieux disante.

ARTICLE 11 : Modalité de paiement :

Le paiement sera effectué en une seule tranche (sur présentation de facture) après la réception définitive et sans réserve des travaux, constatée par un procès verbal contradictoirement signé par les parties contractantes, sur la base du métré des travaux effectivement réalisés.

ARTICLE 12 : Délais d'exécution :

Les délais d'exécution sont fixés à (45j) quarante cinq jours calendaires y compris les dimanches et jours fériés. Les délais indiqués ci-dessus entrent en vigueur à partir du lendemain de la réception du bon de commande.

Consultation n°05/2021
CMAM

ARTICLE 13 : Variation dans la masse des travaux :

En cas de diminution ou d'augmentation dans la masse des travaux, l'entrepreneur ne peut opposer aucune réclamation tant que la diminution ou l'augmentation dans la masse des travaux évaluée aux prix initiaux n'excède pas les (20%) du montant initial des travaux.

ARTICLE 14 : Pénalité de retard :

En cas de dépassement des délais d'exécution convenus à l'article précédent, une pénalité de 50 dinars sera appliquée par jour de retard. Cette pénalité est plafonnée à 10% du montant de la convention. En cas de dépassement ce plafond, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de résilier le contrat, sans que l'entrepreneur ne puisse prétendre à aucune indemnité.

Article 15. Cautionnement définitif

Le titulaire du marché sera tenu de déposer, dans les vingt (20) jours qui suivent la notification du marché, un cautionnement définitif fixé à 3% du montant du marché.

Ce cautionnement ou son reliquat est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace devient caduque, à condition que le titulaire du marché se soit acquitté de toutes ses obligations lors de la réception définitive.

Article 16. Enregistrement

Les frais d'enregistrement sont à la charge exclusive du titulaire du marché.

Lu et Approuvé

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

A/ CLAUSES TECHNIQUES

ARTICLE 1 : Travaux de badigeonnage et de peinture

Les ouvrages doivent comprendre toutes les installations et fournitures nécessaires pour la réalisation des travaux de peinture et de badigeonnage du Palais Ennejma Ezzahra, compris la terrasse les façades et toutes les ouvertures (Fer forger, portes, fenêtre, ..).

ARTICLE 2 : Commencement des travaux :

L'entrepreneur s'engage à commencer les travaux dès la réception du bon de commande.

ARTICLE 3 : Connaissance des lieux :

Par le fait même du dépôt de son offre, l'entrepreneur reconnaît s'être assuré en ce qui concerne les travaux dont il est chargé :

- Des conditions locales et particulières et des conditions de fourniture et de stockage des matériaux.
- Des moyens de communication, de transport, des possibilités de fourniture (eau, électricité et carburant).
- Des conditions générales d'exécution des travaux en particulier de l'équipement nécessaire à ceux –ci.
- De toutes circonstances susceptibles d'avoir une influence sur les conditions d'exécution des travaux et leur prix.

Toute carence de l'entrepreneur dans l'obtention de renseignements précités ne pourra que demeurer à sa charge.

B/ BORDEREAUX DES PRIX

N °	Désignation des ouvrages	U	Qté	P. Unitaire TTC	P. Total TTC
B	<p>Les prix du présent chapitre comprendront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préparation des supports, décapage et nettoyage préalables de toutes les surfaces. - Accès à l'œuvre à toutes hauteurs et toutes profondeurs. - La confection et la mise en œuvre de toutes les couches sur murs, boiseries et sur métaux ferreux. - Le nettoyage des lieux après les travaux. <p>Il est à noter que les quantités qui seront décomptées à l'entreprise seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les murs, terrasses, le métrage se fera selon les surfaces développées réellement exécutées. - Pour les menuiseries des portes, avec ou sans imposte ; y compris vantaux, cadres chambranles, épaisseurs des bois, le métrage se fera selon le double de la surfaces hors cadre par porte (deux faces comprises). - Pour les fenêtres et les portes fenêtres compris cadre, traverse d'appui, chambranles épaisseur de bois, moulures, feuillures et quincaillerie, le métrage se fera selon une fois et demi la surface de cadre par fenêtre où porte fenêtre (deux faces comprises). 				
B 1	<p>Grattage des badigeons à la chaux existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tavaux de grattage des couches de badigeon à la chaux existante sur murs extérieurs et terrasses, dégraissage, dépoussiérage et nettoyage des surfaces jusqu'à l'apparition d'enduit et toutes sujétions. <p>Ces travaux doivent être validés par le maître d'ouvrage avant l'opération de badigeonnage à la chaux grasse. Le mètre carré :.....</p> <p><u>Badigeon à la chaux grasse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Badigeon à la chaux grasse en 3 couches sur coupoles, terrasses plates, murs extérieurs y compris fourniture, accès à l'œuvre à toutes hauteurs. - Le dosage du badigeon et la qualité des produits à utiliser doit être validé par écrit par le maître de l'ouvrage. Le mètre carré :..... 				
			4500m2		
					4500m2

**Consultation n°05/2021
CMAM**

<p>B2</p>	<p>Peinture à l'huile sur boiserie ancienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peinture sur boiserie ancienne après nettoyage, grattage afin d'enlever les petites projections, dépeussierage, rebouchage des fissures, application de deux couches de peinture mate à base de copolymère acrylique, à conserver la couleur existante et toutes sujétions. Le mètre carré : 		<p>500m2</p>		
<p>B3</p>	<p>Peinture à l'huile sur métaux ferreux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peinture à l'huile sur métaux ferreux, y compris brossage à la brosse dure, dépeussierage, dérouillage. La peinture sera composée d'une couche d'antirouille, selon besoin et de 2 couches de peinture à l'huile ; La couleur existante doit être Respectée et validée par le maitre de l'ouvrage. Le mètre carré : 		<p>250m2</p>		

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

Annexe N° 1- Fiche soumissionnaire

**Consultation N°05-2021
FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

- Nom et prénom ou Raison Sociale :
- Structure légale :
- Adresse :
- N°Téléphone : N°Fax :
- Date de création :
- Matricule Fiscal :
- N° Registre de commerce :
- Domaines d'activité:

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

Annexe N° 2- Modèle de lettre de soumission
Consultation N°05-2021

LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné.....en qualité de..... inscrit
au registre de commerce lesous le numéro affilié à la
C.N.S.S sous le numéro faisant élection de domicile au
.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de la consultation **N05-2021** relatif
aux travaux extérieurs de peinture et de badigeonnage à la chaux du palais Ennejma Ezzahra, cités ci-dessous :

- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des spécifications techniques
- Les annexes

Me soumet et m'engage à fournir la commande et à exécuter les prestations conformément aux
dispositions définies dans les documents précités moyennant les prix établis par moi-même en tenant
compte de toutes les incidences directes et indirectes des taxes, sachant que les droits d'enregistrement
sont à la charge du fournisseur.

Le montant de mon offre résultant de l'application des fournitures et prestations du cahier des
charges s'élève à :

Montant total TTC des fournitures :

en chiffres : _____

en toutes lettres: _____

Déclare que mon offre reste valable pour une durée de 90 jours (*délai de validité de l'offre*) à
compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Me soumet et m'engage aussi à exécuter toutes les prestations à partir de l'entrée en vigueur du
marché conformément au planning de réalisation dûment approuvé par le centre de musiques arabes et
méditerranéennes qui se libérera des sommes qu'il doit en créditant le compte n°
_____ ouvert auprès de _____

Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de la mise en régie à mon tort
exclusif que je ne tombe pas sous le coup d'une interdiction légale édictée en Tunisie.

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

Annexe N° 3- Déclaration sur l'honneur de non influence

Consultation N°05-2021

Je soussigné (Nom, prénom
et fonction)

Représentant de la société (Nom,
et adresse)

Enregistrée au bureau d'Enregistrement des sociétés
de.....

Sous le
N°.....

Faisant élection de domicile à
.....

Déclare sur l'honneur de n'avoir pas fait et je m'engage de ne pas faire par moi même ou
par personne interposée des promesses ou des dons en vue d'influer sur les différentes
procédures de conclusion du présent marché et des étapes de sa réalisation,

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

Annexe N° 4- Déclaration sur l'honneur de non FAILLITE

Consultation N°05-2021

Je soussigné (Nom, prénom
et fonction)

Représentant de la société..... (Nom,
et adresse)

Enregistrée au bureau d'Enregistrement des sociétés
de.....

Sous le
N°.....

Faisant élection de domicile à
.....

Déclare sur l'honneur de ne pas être en situation de faillite

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

Annexe N° 5 - PV de visite

Consultation N°05-2021

Je soussigné..... en qualité
de Représentant
de la société..... inscrit au registre de
commerce lesous le numéro affilié à la C.N.S.S sous
le numéro
faisant élection de domicile au
.....
.....

Déclare s'être rendu au centre des musiques arabes et Méditerranéennes Ennejma Ezzahra et avoir pris
connaissance de toutes les conditions de la consultation N°05-2021 relative à

**TRAVAUX EXTERIEURS DE PEINTURE ET DE BADIGEONNAGE A LA CHAUX DU
PALAIS ENNEJMA EZZAHRA**

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET

SOUMISSIONNAIRE

REPRESENTANT DU CMAM